



Berchem-Sainte-Agathe, le 17 avril 2012

Madame Christel HENDRICX  
Rue de Grand-Bigard 262  
1082 BERCHEM-SAINTE-AGATHE

**Cabinet du  
Bourgmestre**

Votre corresp. :  
**Sébastien GYSEN**  
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82  
Fax : 02 464 04 97

Courriel : [sgysen@1082berchem.irisnet.be](mailto:sgysen@1082berchem.irisnet.be)

Réf. 088/2012

**Objet :** Conseil communal du 29.03.2012 – interpellation du groupe Ecolo sur la procédure d'information normale de réponse aux citoyens qui posent une question pratique au département des travaux publics

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Par la présente, veuillez trouver la réponse à l'interpellation du groupe ECOLO à propos de la procédure d'information normale de réponse aux citoyens s'adressant au département des travaux publics :

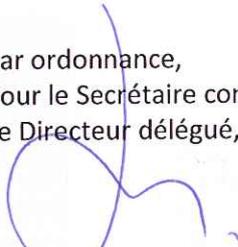
*Le citoyen pose généralement des questions dans une lettre qu'il adresse à la commune. Cette lettre est indiquée par le secrétariat communal et est visée successivement par le Secrétaire communal, le Bourgmestre, l'Echevin des Travaux et le Directeur du Département des Travaux publics. Ce dernier diligente une visite technique sur site et sur base du rapport de visite, il établit un projet de lettre reprenant les éléments de réponses pertinents étayés si nécessaire, par les éléments de droit. Ce projet est soumis à l'approbation de l'Echevin des Travaux publics et du Bourgmestre.*

*De manière générale le délai de réponse est de maximum deux semaines après réception de la lettre dans le Département des Travaux publics. En cas d'urgence le projet de réponse est établi le jour même. Le citoyen est informé verbalement le jour même, et reçoit ensuite la lettre de réponse.*

*Il arrive que le citoyen se présente au guichet pour poser une question. Deux cas de figure se présentent. Ou bien l'agent traitant sait répondre et le fait. Un rapport à l'attention du Directeur du Département est établi. Ou bien l'agent traitant ne sait pas répondre et prend note de la question. La procédure générale est à nouveau appliquée (visite technique et projet de lettre de réponse).*

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers, l'expression de ma considération distinguée.

Par ordonnance,  
Pour le Secrétaire communal,  
Le Directeur délégué,



Sandra GOEGEBEUR

Le Bourgmestre,



Joël RIGUELLE